

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 02/02/2023

23020901

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, José SORIANO, Myriam MOSCOVITCH, Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Didier BERGONNIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Isabelle BAILLY, Jacques GINIEYS, Thierry REDON, Françoise GUIDA (suppléante), Martine DURAND, Bruno MELEARD, Roland CAVAILLER.

Excusés (5) : Patrick REILHAN, Marc WELLER, Roland CANAYER, Hélène TOUREILLE, Renaud RICHARD.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (14) : Philippe ESTEVE, Frédéric SANCHE, Jean-Pierre DUNOM, Sylviane LAURENT, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Michel GRAZIOLI, Jean-Louis PRUNET, Eric POUJADE, Bernadette JACQUEMIN, Patrick DARLOT, Christian BERTRAND, Bruno BELTOISE, Laurent PONS.

Procurations (2) : Patrick REILHAN à Roger LAURENS, Roland CANAYER à Jacques GINIEYS.

Secrétaire de séance : Jérôme SAUVEPLANE.

**01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2022**

Rapporteur : Romaric CASTOR

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 24 janvier 2023.

Monsieur le Président propose d'approuver ce procès-verbal.

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 20 février 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 15 février 2023  
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président. De plus, elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 02/02/2023

23020902

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, José SORIANO, Myriam MOSCOVITCH, Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Didier BERGONNIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Isabelle BAILLY, Jacques GINIEYS, Thierry REDON, Françoise GUIDA (suppléante), Martine DURAND, Bruno MELEARD, Roland CAVAILLER.

Excusés (5) : Patrick REILHAN, Marc WELLER, Roland CANAYER, Hélène TOUREILLE, Renaud RICHARD.  
Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (14) : Philippe ESTEVE, Frédéric SANCHE, Jean-Pierre DUNOM, Sylviane LAURENT, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Michel GRAZIOLI, Jean-Louis PRUNET, Eric POUJADE, Bernadette JACQUEMIN, Patrick DARLOT, Christian BERTRAND, Bruno BELTOISE, Laurent PONS.

Procurations (2) : Patrick REILHAN à Roger LAURENS, Roland CANAYER à Jacques GINIEYS.

Secrétaire de séance : Jérôme SAUVEPLANE.

**02 - BUDGET GENERAL - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

**Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,**

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan

les jours, mois et an susdits,

suivent les signatures au registre des délibérations.

Date de publication : 20 février 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 15 février 2023  
Le Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 02/02/2023

23020903

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, José SORIANO, Myriam MOSCOVITCH, Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Didier BERGONNIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Isabelle BAILLY, Jacques GINIEYS, Thierry REDON, Françoise GUIDA (suppléante), Martine DURAND, Bruno MELEARD, Roland CAVAILLER.

Excusés (5) : Patrick REILHAN, Marc WELLER, Roland CANAYER, Héléne TOUREILLE, Renaud RICHARD.  
Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (14) : Philippe ESTEVE, Frédéric SANCHE, Jean-Pierre DUNOM, Sylviane LAURENT, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Michel GRAZIOLI, Jean-Louis PRUNET, Eric POUJADE, Bernadette JACQUEMIN, Patrick DARLOT, Christian BERTRAND, Bruno BELTOISE, Laurent PONS.

Procurations (2) : Patrick REILHAN à Roger LAURENS, Roland CANAYER à Jacques GINIEYS.

Secrétaire de séance : Jérôme SAUVEPLANE.

**03 - BUDGET ASSAINISSEMENT - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

**Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,**

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 20 février 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 15 février 2023  
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président. De plus, elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 02/02/2023

23020904

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, José SORIANO, Myriam MOSCOVITCH, Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Didier BERGONNIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Isabelle BAILLY, Jacques GINIEYS, Thierry REDON, Françoise GUIDA (suppléante), Martine DURAND, Bruno MELEARD, Roland CAVAILLER.

Excusés (5) : Patrick REILHAN, Marc WELLER, Roland CANAYER, Hélène TOUREILLE, Renaud RICHARD.  
Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (14) : Philippe ESTEVE, Frédéric SANCHE, Jean-Pierre DUNOM, Sylviane LAURENT, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Michel GRAZIOLI, Jean-Louis PRUNET, Eric POUJADE, Bernadette JACQUEMIN, Patrick DARLOT, Christian BERTRAND, Bruno BELTOISE, Laurent PONS.

Procurations (2) : Patrick REILHAN à Roger LAURENS, Roland CANAYER à Jacques GINIEYS.

Secrétaire de séance : Jérôme SAUVEPLANE.

**04 - MODIFICATION DU REGLEMENT  
DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président rappelle aux délégués la mise en place du règlement du service d'assainissement collectif par délibération en date du 19 juin 2003.

Il précise qu'il convient d'apporter des modifications à l'article 9, en rajoutant le paragraphe 1 « modalité de branchement », rédigé comme suit :

« Article 9 : Demande de branchement - conventions de déversement

1. Modalité de branchement

Tout branchement doit faire l'objet d'une demande adressée au SIVOM du Pays Viganais.  
Cette demande se fait par le biais d'un dossier complet (plan de situation de la parcelle, d'un plan de masse de la parcelle et l'arrêté du permis de construire ou d'aménager), celle-ci doit être signée par le propriétaire ou son mandataire ».

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

APPROUVE la modification du règlement de service public d'assainissement collectif article 9  
paragraphe 1,  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 20 février 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 15 février 2023  
Le Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 02/02/2023

23020905

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, José SORIANO, Myriam MOSCOVITCH, Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Didier BERGONNIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Isabelle BAILLY, Jacques GINIEYS, Thierry REDON, Françoise GUIDA (suppléante), Martine DURAND, Bruno MELEARD, Roland CAVAILLER.

Excusés (5) : Patrick REILHAN, Marc WELLER, Roland CANAYER, Hélène TOUREILLE, Renaud RICHARD.  
Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (14) : Philippe ESTEVE, Frédéric SANCHE, Jean-Pierre DUNOM, Sylviane LAURENT, Paul REMISE, Corinne VIELLEDEN, Michel GRAZIOLI, Jean-Louis PRUNET, Eric POUJADE, Bernadette JACQUEMIN, Patrick DARLOT, Christian BERTRAND, Bruno BELTOISE, Laurent PONS.

Procurations (2) : Patrick REILHAN à Roger LAURENS, Roland CANAYER à Jacques GINIEYS.

Secrétaire de séance : Jérôme SAUVEPLANE.

**05 - GROUPEMENT D'ACHAT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON  
CHAUDE DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES DU PAYS VIGANAIS**

Rapporteur : Romaric CASTOR

Vu l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Monsieur le Président propose aux délégués que l'ensemble des communes qui le souhaitent, s'associent à nouveau pour reconduire le groupement de commandes concernant la fourniture et la livraison des repas dans les restaurants scolaires du Pays Viganais.

Cette opportunité offre la possibilité de coordonner et de regrouper l'achat des repas à destination des restaurants scolaires des communes membres du groupement en vue de réaliser des économies d'échelle.

Afin de faciliter les relations, monsieur le Président propose que le SIVOM soit désigné comme coordonnateur du projet.

Il conviendra de signer une convention constitutive du groupement.

Monsieur le Président rappelle les communes actuellement membres du groupement d'achat qui sont : Alzon, Avèze, Aulas, Bréau-Mars, Molières-Cavaillac, Mandagout, Montdardier, Le Vigan ainsi que le SIVU scolaire Bez-Arre-Arrigas-Aumessas.

Il conviendra d'intégrer le SIVU Scolaire de la Vallée du Coudoulous qui reprend la gestion de l'Ecole Intercommunale de Molières-Cavaillac à la place du SIVOM du Pays Viganais.

Par ailleurs, un appel d'offre ouvert a été lancé puis notifié auprès de la société Molostoff pour la fourniture des repas dans les restaurants scolaires du groupement à compter de la rentrée scolaire 2022-2023 et ce, jusqu'au 31 août 2025.

Le montant prévisionnel annuel des prestations est de 213 000 € HT.

**Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,**

APPROUVE la proposition de reconduction du groupement d'achat,  
DESIGNE le SIVOM du Pays Viganais en qualité de coordonnateur du groupement,  
AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement,  
APPROUVE que la Commission d'Appel d'Offres est celle du SIVOM  
APPROUVE le nouveau marché passé en appel d'offres ouvert pour la réalisation de cette opération,  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes nécessaires et les éventuels avenants pour accepter les communes qui en feraient la demande.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 20 février 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 15 février 2023  
Le Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 02/02/2023

23020906

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, José SORIANO, Myriam MOSCOVITCH, Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Didier BERGONNIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Isabelle BAILLY, Jacques GINIEYS, Thierry REDON, Françoise GUIDA (suppléante), Martine DURAND, Bruno MELEARD, Roland CAVAILLER.

Excusés (5) : Patrick REILHAN, Marc WELLER, Roland CANAYER, Hélène TOUREILLE, Renaud RICHARD.  
Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (14) : Philippe ESTEVE, Frédéric SANCHE, Jean-Pierre DUNOM, Sylviane LAURENT, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Michel GRAZIOLI, Jean-Louis PRUNET, Eric POUJADE, Bernadette JACQUEMIN, Patrick DARLOT, Christian BERTRAND, Bruno BELTOISE, Laurent PONS.

Procurations (2) : Patrick REILHAN à Roger LAURENS, Roland CANAYER à Jacques GINIEYS.

Secrétaire de séance : Jérôme SAUVEPLANE.

**06 – AVIS SUR L’AFFILIATION DE L’AGENCE DEPARTEMENTALE DE L’HABITAT ET  
DU LOGEMENT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU GARD**

Rapporteur : Romaric CASTOR

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard (CDG 30).

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 6 mars 2023.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés. Monsieur le Président propose au comité syndical de se prononcer sur la demande d'affiliation de ce nouvel établissement public au CDG 30.



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2, 7 et 30,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement en date du 4 janvier 2023 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion,

**Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la demande d'affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard à la date du 6 mars 2023,  
**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 20 février 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 15 février 2023  
Le Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 09 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 02/02/2023

230209 info

L'an deux mille vingt-trois et le neuf février à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, José SORIANO, Myriam MOSCOVITCH, Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Didier BERGONNIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Isabelle BAILLY, Jacques GINIEYS, Thierry REDON, Françoise GUIDA (suppléante), Martine DURAND, Bruno MELEARD, Roland CAVAILLER.

Excusés (5) : Patrick REILHAN, Marc WELLER, Roland CANAYER, Hélène TOUREILLE, Renaud RICHARD.

Excusé représenté (1) : Denis TOUREILLE par Françoise GUIDA.

Absents (14) : Philippe ESTEVE, Frédéric SANCHE, Jean-Pierre DUNOM, Sylviane LAURENT, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Michel GRAZIOLI, Jean-Louis PRUNET, Eric POUJADE, Bernadette JACQUEMIN, Patrick DARLOT, Christian BERTRAND, Bruno BELTOISE, Laurent PONS.

Procurations (2) : Patrick REILHAN à Roger LAURENS, Roland CANAYER à Jacques GINIEYS.

Secrétaire de séance : Jérôme SAUVEPLANE.

---

**INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS  
ACCORDEE AU PRESIDENT**

---

Rapporteur : Romaric CASTOR

Vu la délibération du 28 janvier 2021 donnant délégation au Président,  
Monsieur le Président informe les délégués des décisions et des marchés signés entre le 16 septembre 2022 et le 23 janvier 2023,

**Décisions :**

22SVDEC006 : Décision approuvant la signature d'une convention pour la mise à disposition de téléphones portables.

22SVDEC007 : Décision approuvant la passation d'un marché avec la société SMACL pour la souscription de nos contrats assurances.

23SVDEC001 : Décision portant signature avec la communauté de communes du Pays Viganais d'une convention de mise à disposition de véhicules.

## Marchés

Marché notifié SIVOM fonctionnement :

Code	Objet	Montant HT notifié	Fournisseur	Date de notification	Date du contrat	Decision
2022CSE08	ASSURANCES	3 464,65 €	SMACL	01/01/2023	01/01/2023 AU 31/12/2025	22SVDEC007

Marché notifié SIVOM Assainissement :

Code	Objet	Montant HT notifié	Fournisseur	Date de notification	Date du contrat	Decision
2022STR01	STEP ST LAURENT LE MINIER	510 000,00 €	SERPE	20/09/2022	8 mois	Délibération

**Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 20 février 2023

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 15 février 2023  
Le Président

